

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 9 décembre à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GUINET Chantal (remplace DAGUET Nadine), HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : PAQUIS Martine (pour GHILES Philippe).

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe (pouvoir donné), SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : VILLENEUVE Régis



CS/9-12-2021/N°5

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le président rappelle que le 20 novembre 2020, une circulaire ministérielle instaurait les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), nouvelle génération de contrat territorial entre l'Etat et les territoires.

Début 2021, après consultation des territoires (Pays et EPCI) par Mme la Préfète sur les périmètres de ces futures contractualisations, le PETR a été retenu pour élaborer cette nouvelle contractualisation pour la période 2021-2026.

Un volet territorial par EPCI y sera inclus.

Seront signataires du CRTE le Pays et ses 3 EPCI membres.

La préparation de cette nouvelle contractualisation s'effectue en deux temps :

- Juin 2021 : signature d'un protocole de préfiguration, fixant les objectifs / les ambitions / le cadre de travail / la gouvernance,
- pour le 31 décembre au plus tard : signature du CRTE (contrat-cadre et fiches-projets) avec les différentes parties prenantes.

Un projet de territoire a également été élaboré pour la période 2022-2028. Il s'appuie sur le SCoT Graylois, approuvé le 9 décembre 2021, et répond aux 4 piliers de la transition définis par l'Etat, à savoir, :

- la transition démographique,
- la transition économique,
- la transition numérique e
- la transition écologique

Intitulé : « **LE PAYS GRAYLOIS, TERRE DE TRANSITIONS** », le projet de territoire se décline en trois axes :

AXE 1 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF, INCLUSIF ET SOLIDAIRE,
AXE 2 – UN TERRITOIRE EQUILIBRE, CONNECTE ET INNOVANT,
AXE 3 – UN TERRITOIRE PRESERVE, RESILIENT ET RESPECTUEUX DE SES RESSOURCES.

Le président présente le projet de territoire puis le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :

- approuve le projet de territoire du PETR, tel que présenté.
- autorise le président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat,
- dit que le projet de territoire servira de base de travail pour les futures contractualisations du PETR (avec la Région Bourgogne Franche-Comté notamment), et pour la future candidature Leader 2023-2027.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20211209-CS-09122021-N05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021
Affichage : 14/12/2021



Didier CHEMINOT
Président

